

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 11 juin 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY

Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE pouvoir à Gaston CHASSAIN
Marylène VERDEME pouvoir à Catherine GOUDOUD
Nicolas BALOT pouvoir à Jean-Marie MIGNOT
Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Gilbert ROUSSEAU
Chantal BOUTHINAUD pouvoir à Pascal BUSSIERE
Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Blanche ROUX

Étaient absents excusés :

Laurent LAFAYE, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Jean-Jacques MORLAY, Chantal BOUTHINAUD, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude BODEN

N°2024/D/049 - Objet : **Reconstruction de l'ALSH des Bruges, modification du contrat de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du projet de reconstruction de l'ALSH des Bruges.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'à la suite de la présentation de l'Avant Projet Définitif établi par l'agence Spirale 87, maître d'œuvre en charge du projet, pour un montant de travaux de 3 604 800€ T.T.C., il a été demandé de revoir à la baisse le projet.

Pour cela, il a été proposé :

- de supprimer le pôle "ado",
- de ne pas déconstruire la piscine existante,
- de réduire les surfaces couvertes extérieures,
- de rationaliser les surfaces intérieures.

Ainsi le nouveau montant estimatif des travaux serait de 3 147 600€ T.T.C. soit une économie de 457 200 € T.T.C. hors options. Le montant des études supplémentaires quant à lui est estimé à 24 213,96€ T.T.C. correspondant aux modifications demandées.

Eu égard à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'engager Spiral 87 dans la poursuite des études en intégrant les modifications demandées pour un montant supplémentaire de 24 213,96€ T.T.C.

Motion adoptée par 25 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 17 juin

Le Maire,



[Signature]
Gaston CHASSAIN.